

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 7 (1910)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

pour tout ce qui concerne la rédaction
à M. GUBLER, à Belmont (Boudry)
Neuchâtel.



pour les annonces et l'envoi
du journal
à M. Ch. BRETAGNE, à Lausanne.

SEPTIÈME ANNÉE

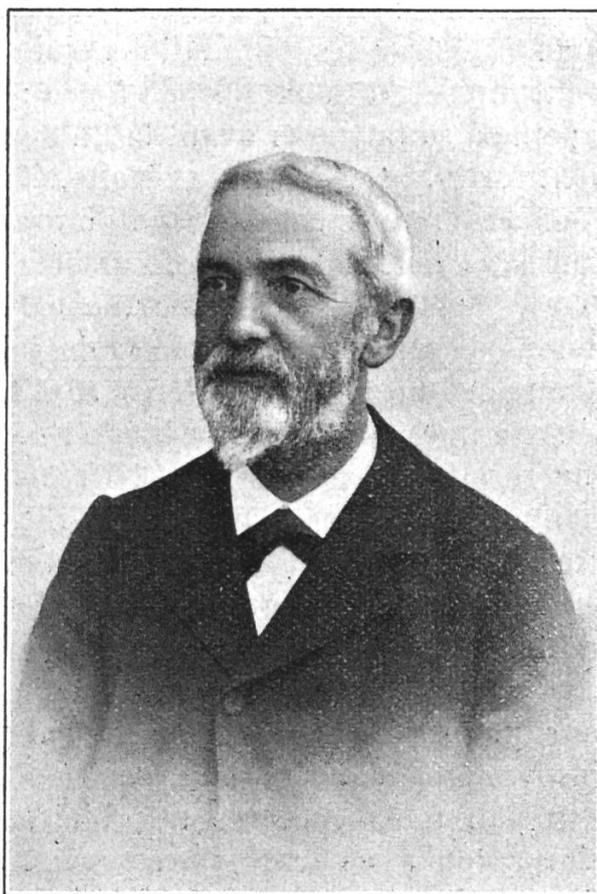
N° 7.

JUILLET 1910

† JULES BONHOTE-ROULET

A peine notre *Bulletin* de la Suisse romande a-t-il enregistré le décès de Henri Jacot que déjà nous éprouvons une nouvelle perte, celle de M. Jules Bonhôte.

L'apiculture n'était pas son unique occupation ; elle remplissait ses heures de loisir quand les différentes administrations auxquelles il appartenait ne réclamaient pas le secours de son travail, de son sens droit et de son dévouement. Le réveil de l'apiculture dans notre pays s'empara aussi de lui, et ce fut avec bonheur que la « Côte neuchâtoise » l'inscrivit au nombre de ses membres fondateurs et le vit prendre une part active dans ses délibérations et assister aux opérations pratiques dans les ruchers. Ami du progrès, il le recherchait pour tout ce qui a trait à



M. JULES BONHOTE-ROULET

l'apiculture, secondé qu'il était par son gendre, M. Emile Bonhôte. Aussi ne négligeait il aucune occasion de se mettre au courant des nouvelles méthodes et assistait il régulièrement aux séances de la

section ; il descendait même de la montagne, où il était en séjour, pour être avec ses amis les apiculteurs et jouir avec eux du charme de cultiver les abeilles. Sa disposition à la bienfaisance et au dévouement était grande, l'hospice de la Côte en a été le témoin quand il voyait venir de Peseux à Corcelles M. Bonhôte pour soigner la ruche d'un vieillard pensionnaire de l'hospice.

La « Côte neuchâteloise » se souviendra avec reconnaissance de l'affectueuse réception qu'elle a eue chez lui à réitérées fois et en particulier de celle de juin de l'an dernier ; elle se rappellera la cordialité et l'amabilité de ce membre qui a honoré notre section et dont nous honorerons la mémoire.

P. JACOT-MIÉVILLE.

JUILLET

Les nouvelles qui nous arrivent de différents côtés ne sont guère réjouissantes : les pertes subies pendant la période critique ont tellement décimé les populations que malgré de bonnes provisions beaucoup se sont éteintes peu à peu ; d'autres végètent et auront de la peine à se rattraper avant la fin de la miellée, et les ruches vraiment fortes, prêtes pour la récolte, étaient rares. Et, chose curieuse, même ces bonnes colonies sont loin de produire comme les autres années, et cela malgré une floraison de toute beauté ! Rarement on a vu les arbres fruitiers avec une pareille parure, et nos prés, nos champs d'esparcette, sont de vrais jardins de fleurs ! Malgré cela, les augmentations journalières sont toujours bien modestes ; il n'y a pas de miel, c'est le cri général ! Les nouvelles des ruchers avec leur refrain : « c'est navrant ! c'est décourageant ! » sont bien éloquentes. Les uns accusent le fœhn, les autres la bise, les troisièmes l'électricité ; quoi qu'il en soit, il faudra se résigner et se contenter de nouveau d'une campagne pauvre ou médiocre, et notre exposition de Lausanne s'en ressentira probablement. Dans ces circonstances, il est du devoir de chacun de faire un effort, de contribuer au moins pour une petite part à sa réussite ; il y va de notre réputation et de notre intérêt matériel ! L'exposition nationale ne doit pas révéler notre pauvreté, cela ferait trop bien le compte des fabricants de faux miels ! Donc, pas de découragement ! une seconde récolte peut encore nous sauver. Il faut quelquefois seulement trois ou quatre jours pour changer complètement la situation.

Malgré le dépeuplement de nos colonies, on voit sortir des essaims par ci par-là ; ce sont pour la plupart de petits secondaires, provoqués par le départ de la vieille mère. Qu'on prenne bien soin de ces

pauvrettes, qu'on les nourrisse abondamment, c'est une précieuse semence pour l'année prochaine. Même un essaim faible avec une jeune mère peut encore devenir bon pour l'hivernage. Si le miel nous est refusé, tâchons au moins d'élever de bonnes jeunes reines de nos meilleurs souches. La plupart de celles que nous avons seront vieilles l'année prochaine, et il sera donc bon de penser maintenant à leur remplacement. Nos colonies seront probablement suffisamment peuplées à la fin de la miellée pour se prêter de bonne grâce à toutes les opérations qu'un bon élevage nécessite.

Juillet est le mois où l'apiculteur qui a quelque chose à récolter fait jouer l'extracteur. Le miel coule alors mieux que plus tard quand la température a déjà baissé. Pour obtenir un produit irréprochable de pureté, les uns le chauffent dans un bain-marie à 40° centigrades, d'autres laissent aux parcelles de cire le temps de monter à la surface et écument ensuite les bidons; les troisièmes se servent d'un épurateur où le nectar est obligé de passer par trois cribles superposés, de finesse différente. Les apiculteurs de la Suisse allemande emploient un engin fabriqué par M. Best sur les indications de M. Spühler et qui répond à toutes les exigences. On peut y verser 25 à 30 kilos à la fois et épurer 100 à 150 kilos avant que les cribles ne se bouchent par la cire; dans ce cas on les sort, et le soir on les met dans une ruche où les abeilles se chargent de les nettoyer. Le matin ils sont propres et de nouveau prêts à l'usage.

Ceux qui ont des rayons de réserve sans emploi doivent bien surveiller ce matériel précieux; il est nécessaire de le souffrir de temps en temps si l'on ne veut pas le perdre.

Que ceux qui ont du miel à vendre ne se pressent pas trop pour s'en défaire. Nos collègues de la Suisse allemande nous accusent (peut être avec raison) de gâter le marché en vendant souvent à vil prix et de porter ainsi atteinte à leurs intérêts aussi bien qu'aux nôtres. Il faut qu'il y ait plus d'entente entre nous à cet égard; il est nécessaire d'engager les trop nombreux non-sociétaires d'entrer dans notre giron, car ce sont surtout ceux-ci qui font de ces ventes incriminées. C'est là une question brûlante, qui probablement ne sera résolue d'une manière satisfaisante que par l'introduction du contrôle.

Belmont, le 14 juin 1910.

Ulr. GUBLER.

QUESTION DE PHYSIOLOGIE

L'apiculture ne consiste pas seulement dans le fait de remplir de nombreux bidons de miel et de les vendre, avec ou sans garantie, à un prix rémunérateur, mais aussi à étudier l'anatomie, la physiologie et les mœurs des abeilles.

Malheureusement, c'est une étude passionnante qui n'est pas à la portée de chaque apiculteur étant donné l'outillage spécial, les connaissances scientifiques et le temps nécessaires pour arriver à dévoiler les secrets de la vie de nos gracieux hyménoptères. Il faut être reconnaissant aux savants qui travaillent pour nous et nous apprennent à aimer encore davantage ces insectes, modèles d'activité, d'ordre et de propreté. Dans le n° 35 des *Annales des sciences naturelles*, M^{me} Marie Parhou a publié les expériences qu'elle a faites sur la respiration des abeilles pendant les quatre saisons et cela avec une moyenne de 600 abeilles chaque fois. Tout ce qui vit, aussi bien les plantes que les animaux, respire d'une manière ou d'une autre et les deux éléments indispensables pour cet acte physiologique principal sont l'oxygène et le carbone qui, par leur combinaison, forment l'acide carbonique.

Dans le règne animal, l'oxygène est absorbé, se combine dans le corps avec le carbone et est en partie éliminé par l'expiration sous forme d'acide carbonique, produit de déchet, alors que dans le règne végétal le processus se fait en sens inverse : l'acide carbonique est assimilé par la plante et l'oxygène rendu à l'air libre comme produit d'élimination. Le rapport entre la quantité d'oxygène absorbée et l'acide carbonique restitué par la respiration donne le coefficient de respiration, et M^{me} Parhou a fait des recherches très intéressantes sur le coefficient de la respiration chez les abeilles, qui peut varier dans de grandes mesures, selon la température ambiante et le degré d'activité de la colonie. Le tableau comparatif du coefficient respiratoire de différents animaux nous montre que l'abeille est dépassée par la vulgaire mouche, dont Lafontaine, quoique non physiologue, a pourtant déjà relevé la désagréable activité dans la « Mouche du coche », mais elle tient encore un bon rang avec un coefficient de 1,01 à la température de 20° et en été.

M^{me} Parhou a en effet calculé qu'un kilo d'abeilles dans ces conditions absorbe 17,336 centimètres cubes d'oxygène et exhale 17,575 centimètres cubes d'acide carbonique ; à 20° également ces chiffres sont, au printemps, de 29,754 cm. cubes d'oxygène et 30,408 cm. cubes d'acide carbonique ; en automne, nous avons respectivement 24,795 cm. cubes d'oxygène et 25,881 cm. cubes d'acide carbonique

et, en hiver, 22,549 cm. cubes d'oxygène et 23,038 cm. cubes d'acide carbonique. Le maximum du coefficient respiratoire est donc obtenu au printemps et le minimum en été pour une température de 20° ; mais, avec l'augmentation ou la diminution de cette température, le coefficient respiratoire subit des fluctuations qui en reportent à 10° le maximum en été, le minimum en hiver et, à 35°, le maximum en automne et le minimum en été.

A 10°, l'échange respiratoire s'arrête et les abeilles s'engourdissent. Ces variations du coefficient respiratoire nous prouvent que l'abeille possède la faculté de régulariser la chaleur de son corps et de l'adapter aux circonstances, de manière à maintenir une température égale et favorable à ses différents travaux, car toute respiration fait fonction de calorifère par la combinaison de l'oxygène avec les différents éléments du corps. Cette oxydation est dépendante en tout premier lieu de la quantité d'air absorbée et cet air représenterait le tirage du calorifère. Les abeilles règlent donc leur respiration comme l'homme règle le tirage d'un fourneau. Elles possèdent sur les animaux à sang chaud l'avantage de combattre les températures trop élevées par la diminution de leur respiration et M^{me} Parhou a prouvé que la fluctuation de la température dans une colonie est toujours en rapport direct avec l'activité respiratoire ou le coefficient de respiration. Etant donné la multiplicité du travail des abeilles et les nombreuses variations de température selon les différentes saisons, il est compréhensible que l'activité respiratoire soit très active et très variable, surtout au printemps et en automne, augmentant en général lorsque la température baisse et vice-versa.

Les chiffres résultant des expériences de M^{me} Parhou donnent en effet à 20° une absorption de 17 litres d'oxygène en été et par heure pour un kilo d'abeilles et de 24 litres en automne ; à 32°, de 11 litres en été et de 17 litres en automne. M^{me} Parhou compare ce phénomène à celui que nous ressentons, lorsqu'en été, nous pénétrons dans un endroit souterrain à température annuelle constante et que nous y ressentons une impression de froid, alors qu'en hiver, il semble que nous pénétrons dans un endroit plus chaud (mines, grottes). Notre système nerveux régularise la différence de température par la transpiration, alors que l'abeille emploie surtout la respiration ou l'échange gazeux dans ce but. En effet, elle est habituée, en été, à sortir par une température moyenne de 20° et ne ressent pas une impression de froid si, par contre, en automne, l'abeille vit dans un milieu de 32°, qui est la température habituelle de la colonie en automne ou en hiver, une température extérieure de 20° sera ressentie comme froid et l'échange gazeux respiratoire augmentera pour contrebalancer cette impression de froid, la chaleur augmentant avec le tirage du calorifère.

L'augmentation très manifeste dans la dépense d'oxygène au printemps est certainement due au retour à l'activité de la colonie beaucoup plus qu'au besoin de régulariser la température extérieure qui va en augmentant. Pour combler le déficit de la chaleur, les abeilles n'augmentent pas seulement les dépenses en oxygène, mais diminuent également la perte de leur propre chaleur en réduisant la production de l'eau qui est plus petite en hiver qu'en été, quoique, à première vue, une ruche semble plus humide en janvier qu'en juillet, ce qui s'explique par le manque d'aération pendant les grands froids, qui diminuent l'activité de la colonie. Ce phénomène se présente exactement de la même manière chez tous les animaux à sang chaud et l'homme transpire pour maintenir son corps à la température normale de 37,5° dès que cette dernière augmente ; cette transpiration a besoin de chaleur pour se transformer en vapeur et c'est le corps qui fournit les calories nécessaires dans ce but, d'où diminution de la chaleur centrale et maintien à un degré invariable de la température, sauf bien entendu les cas pathologiques où la fièvre se déclare. L'abeille, tout comme nous, transpire davantage en été qu'en hiver.

Le coefficient respiratoire des abeilles varie très peu et se maintient en général aux environs de 1, ce qui indique une forte production de chaleur et exige, dans la nourriture, des substances riches en hydrocarbures, c'est à-dire composées de carbone et d'hydrogène et se combinant facilement avec l'oxygène introduit dans le corps par la respiration sous formation de chaleur. Le sucre est un hydrocarbure par excellence, et c'est surtout le miel qui produit chez l'abeille l'acide carbonique comme dernier terme d'oxydation. Je le compare volontiers au combustible dont nous avons chargé le calorifère, qui a déjà servi d'exemple pour le mécanisme de la respiration. Comme les abeilles emmagasinent le miel dans les rayons, elles n'ont guère besoin d'en faire provision dans leurs tissus, l'ayant toujours à disposition, et ceci nous explique pourquoi la teneur en glycogène (sucre transformé par le foie et mis en réserve dans les muscles) ne varie pas dans le corps des abeilles, mais reste presque constant toute l'année.

Cette observation a sa raison d'être dans le processus physiologique de la respiration chez l'abeille car, chez l'homme, le glycogène, par son oxydation qui le transforme en acide lactique, dégage beaucoup de chaleur, ce que chacun de nous a déjà éprouvé lors d'un violent exercice musculaire, qui fait appel à la provision glycogénique de nos muscles. Or, la production de la chaleur chez l'abeille, due en grande partie à la respiration, n'est pas tributaire d'une réserve corporelle de glycogène, qui se trouve déjà sous forme de miel dans les

alvéoles à portée de l'insecte. A ce point de vue, nous sommes plus privilégiés et nous pourrions dire avec Diogène, si je ne me trompe, *Omnia mecum porto*, ce dont j'ai besoin je le porte avec moi. La même observation se présente pour les matières azotées que l'abeille tient à sa portée sous forme de pollen emmagasiné dans les alvéoles. M^{me} Parhou a observé au microscope qu'en hiver l'intestin des abeilles est gorgé de grains de pollen, aussi la teneur en azote du corps des abeilles est-elle constante et ne varie guère non plus pendant toute l'année. A ce sujet une discussion a eu lieu à propos des soi-disant micro-organismes cause de la dysenterie des abeilles et je me rallierai volontiers à l'idée que cette dysenterie n'est pas due à un microbe spécial pour lequel on a pris ces nombreux grains de pollen mal digérés, mais à une nourriture défectueuse, la dysenterie faisant des ravages surtout dans les contrées où le pollen des conifères est abondant et se guérissant par un changement de nourriture.

D^r E. ROTSCHY.

PRIX DES MIELS

C'est avec plaisir que nous avons vu dans le dernier *Bulletin* qu'on avait bien voulu donner suite à notre article intitulé *Prix des miels*, *Bulletin* n^o4. Quoique nous eussions aimé que la réponse à notre modeste motion soit mieux en rapport avec les vœux que nous nous sommes permis d'exprimer, nous en remercions néanmoins ses très honorables auteurs.

On dit : C'est de la discussion que jaillit la lumière... si ce n'est pas toujours vrai, nous espérons que ce sera le cas cette fois. Donc, que ces très honorables MM. du comité veuillent bien nous autoriser à remettre chaque chose au point de vue où nous nous plaçons et qui, nous le reconnaissons, diffère sensiblement du leur.

En premier lieu, nous prierons de remarquer que nous n'avons adressé aucun reproche à la fédération et encore moins aux honorables membres qui constituent son comité. Car nous savons fort bien que ces Messieurs n'ont fait que se conformer aux ordres reçus en mettant à exécution la décision prise par les délégués. Mais puisque, soit que nous nous soyons mal exprimés, soit qu'on ne nous ait pas compris, nous tenons à rétablir les faits, nous rappelons que nous avons considéré faire notre devoir en signalant le danger qu'il y a pour plus d'un apiculteur à publier officiellement un prix qui selon nous était trop bas suivant la quantité de miel récoltée l'année dernière. Ce qui veut dire que, si on ne peut pas publier un prix d'entente suffisant en même temps qu'honnête, on ne doit pas forcer,

grâce à la publicité, des apiculteurs connaissant la valeur du produit de leur rucher à céder leur récolte, dans une année médiocre, à un prix inférieur à celui obtenu dans une année d'abondance. Ainsi qu'on nous le fait remarquer avec raison, il y a des maisons de commerce dans le canton qui profitent de la situation et qui, quelquefois, vendent nos produits relativement trop bas. Nous disons relativement, car nous ne croyons pas que le prix inférieur à 1 fr. 60 fait lors d'une soumission, dont on nous parle, soit le résultat d'achats de miel faits à des prix dérisoires, mais plutôt celui d'achats trop importants, suivant la demande du consommateur au détail. Ce fait est d'autant plus explicable si le négociant est plus ou moins obligé de prendre du miel en paiement de ses marchandises ; car nous aimons à croire qu'il ne fait pas comme le marchand de fascines en question qui pour pouvoir revendre à 18 fr. le cent celles qu'il avait payées 20 fr. est obligé de diminuer sensiblement le volume de ces dernières, pour en doubler le nombre, afin de pouvoir s'en tirer sur la quantité...

Pour en revenir au prix du miel, disons que le prix de 2 fr. par kilo de miel extrait, au détail, est suffisant pour le producteur, nous n'avions, du reste, fait d'observation que concernant la vente en gros.

Ces Messieurs nous reprochent avec quelque amertume, que le miel n'est pas uniquement destiné aux gourmets, mais qu'il doit avoir sa place sur toutes les tables. Veuillez bien croire, Messieurs, que c'est aussi sincèrement notre humble avis et qu'autant que vous nous désirons voir ce produit à la portée de toutes les bourses. Cependant permettez nous de présenter ici à ce sujet nos observations personnelles. En effet, que nous répondrez vous si nous vous affirmons que nous avons souvent vu, dans certains bons magasins de la Suisse française et encore plus souvent dans la Suisse allemande, du miel blanc extrait portant la mention « miel du Valais », « miel du Jura » ou encore « miel d'esparcette » affichés à 1 fr. 50 le bocal de demi-kilo *poids brut pour net*. Donc ce miel du Valais qui a peut-être été payé 1 fr. 50 le kilo est *revendu dans la plupart des cas de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le demi-kilo bocal compris*. Ces prix ont souvent été observés par nous et plus particulièrement dans le nord ainsi que le centre de la Suisse. S'il s'agissait de miel de provenance suisse allemande le fait serait plus explicable, puisque nos compatriotes savent vendre leurs produits à des prix plus élevés. Mais comme il est question, d'une manière certaine, de miels de provenance suisse française acquis, sans doute, au tarif que vous trouvez suffisant nous ne voyons pas bien, Messieurs, quel profit en tire le consommateur à la bourse modeste. Pour remédier à cet état de choses, que faut-il

faire ? Voilà la question que nous nous permettons encore de poser à ceux qui, plus compétents que nous, voudront bien en chercher la solution, pour le plus grand bien de tous. Jetterons-nous le manche après la cognée parce qu'il y a malheureusement encore trop d'apiculteurs négligents, si nous en croyons l'allusion faite à propos de certains de nos collègues ? Que dirait-on du médecin qui, après avoir constaté une maladie chez un de ses patients, s'en irait en haussant les épaules, disant qu'il ne sait quel remède opposer au mal, et cela sans avoir préalablement fait tout ce qui était en son pouvoir pour le guérir ou le soulager ?

A la question qu'on veut bien nous poser, demandant comment atteindre les apiculteurs qui ne font partie d'aucune société et qu'on ne peut par conséquent décider à vendre leurs récoltes au prix minimum fixé, à cette question très légitime nous répondrons que, *s'il y avait un avantage plus réel à faire partie d'une société d'apiculture, nous avons la conviction qu'avec un peu de bonne volonté de la part de ceux qui en font déjà partie cela leur serait facile de convertir les collègues rebelles et faire ainsi triompher, ce qui n'est pas un vain mot, à notre avis : l'union fait la force.* C'est pour la même raison que nous nous sommes un peu étonnés de ce qu'on a souligné certaines expressions que nous avons cru pouvoir utiliser dans le texte de notre précédent article. Comme nouveaux membres et comme débutants dans un travail aussi ingrat, nous nous demandons si c'est bien là le moyen qu'il faut employer pour encourager les jeunes à prendre la plume pour faire part de leurs impressions.

Ajoutons encore, à propos de ce que vous nous dites concernant la nouvelle loi sur le contrôle des denrées alimentaires, que nous sommes plus optimistes, car nous croyons que si le contrôle est plus cher, la quantité de miel falsifié arrêtée à la frontière et les produits vendus et consommés, jusqu'à maintenant, dans le pays sous le nom de *miel*, qui le seront moins, faciliteront la vente de nos produits.

Ainsi, très honorés Messieurs, nous permettrons-nous de dire avec vous : Vive la loi !

DEUX APICULTEURS.

A PROPOS DE LA GÉNÉRATION SPONTANÉE

Monsieur U. GUBLER, rédacteur du *Bulletin d'apiculture*,

à Belmont, près Boudry.

Cher Monsieur,

J'ai lu attentivement l'article paru dans le n° 5 du *Bulletin* sur la « Génération spontanée » de M. L. Forestier, et je veux y répondre

pour que les apiculteurs ne croient pas que lors des visites de ruchers nous les ayons induits en erreur.

Est-ce que la loque tombe sur une colonie comme le tremblement de terre qui détruit une ville en quelques minutes ? Non. Il faut pour qu'elle se déclare, l'état défectueux, anormal d'une colonie, provoqué par la faute de l'apiculteur.

Mon impression personnelle, concernant cette maladie, engendrée par des microbes, est la suivante :

Les abeilles, rapportant miel et pollen de toutes parts, apportent en même temps les microbes de la loque qui sont donnés avec la nourriture aux larves ; or ces microbes sont détruits par la chaleur de la digestion tant que la colonie est dans son état normal avec forte population et température élevée. Dans ces conditions l'apiculteur peut être certain que ses ruches ne deviendront pas loqueuses sauf si des ruches du voisinage sont atteintes par ce fléau.

On peut provoquer la maladie en divisant une colonie par inadvertance, sans réflexion ; ne sachant pas faire les essaims artificiels, ce qui prouve que c'est la faute de l'apiculteur ; je ne citerai pour exemple que les deux cas de loque que la commission a découverts dans sa tournée au Val de-Travers en août 1901 sur des essaims artificiels faits courant juin.

L'apiculteur, sur les Monts de Buttes, avait fait un essaim artificiel sans prendre la reine, de sorte que les abeilles se sentant orphelines, retournèrent en masse à la souche ; puis deux jours après une forte tombée de neige ralentit tout travail pendant quelque temps ; les abeilles, par ce froid inattendu, quittèrent le bas des rayons pour se serrer dans le haut en abandonnant les larves qui périrent faute de soins et de chaleur. L'apiculteur n'avait rien remarqué d'anormal ; la colonie était restée moyenne ; comme il n'avait jamais eu de loque et ne la connaissait pas, nous lui avons signalé la présence de cette maladie et il a préféré détruire la ruche plutôt que d'avoir tout son rucher contaminé.

Peu après, ayant rencontré le président de la section, très influent, lequel après avoir reçu la visite du dit apiculteur qui lui avait apporté quelques cadres de sa ruche détruite, nous admonesta d'une façon péremptoire sur la manière de remplir notre mission ; il nous reprochait d'avoir fait détruire des abeilles, déclarant qu'il n'avait pas découvert trace de maladie. Mais il changea de ton quelques jours plus tard lorsque dans un rucher qu'il soignait la loque fut découverte dans un essaim artificiel, fait dans les mêmes conditions que celui mentionné ci-dessus.

Or il nous a avoué qu'il reconnaissait la présence de la loque lorsque les opercules des cellules étaient déprimés avec un petit

trou au milieu ; à ce degré de développement de la maladie, la loque ne peut guère être guérie qu'en détruisant les rayons de couvain, car elle date alors de plusieurs mois.

Un autre fait s'est passé en 1906, à Crissier, près Bussigny, où l'apiculteur divisa une souche en autant d'essaims qu'il y avait de rayons de couvain avec cellules royales. Tous ces nucléi étaient devenus loqueux, ce qui confirme ce que j'ai dit plus haut, que c'est l'apiculteur qui, n'étant pas connaisseur, provoque la maladie en ne maintenant pas ses colonies dans leur état normal. J'aurais bien d'autres cas à signaler, mais jamais dans les discussions lors des visites je n'ai dit que la loque se déclarait spontanément.

Le cas signalé dans le n° 5 du *Bulletin* indique la négligence de l'apiculteur qui achetait du matériel sans songer à le désinfecter avant de s'en servir ; j'ai toujours recommandé de nettoyer le matériel, les ruches laissées pendant un an ou deux dans le grenier et tous les outils, etc. Pour que les abeilles prospèrent, il leur faut beaucoup de propreté.

Encore un mot sur la formation des essaims artificiels qui doivent se faire à l'époque de la sortie des essaims naturels : Employer deux ruches pour en faire un bon en procédant de la manière suivante : l'essaim prélevé, toujours avec la reine, prend la place de la ruche qui l'a donné et la souche celle d'une colonie très populeuse ; l'essaim reçoit les vieilles abeilles de sa ruche, la forte ruche déplacée perd aussi ses abeilles adultes qui vont renforcer la souche ; ne pas les faire en arrière-saison, car les jeunes reines ont souvent de la peine à être fécondées et le couvain qu'elles pondent risque bien de ne pas éclore avant les froids.

Tenant à éclairer les lecteurs du *Bulletin*, je vous prie de recevoir, cher Monsieur, mes respectueuses salutations.

Charles VIELLE-SCHILT.

CORRESPONDANCE

Céligny, 23 avril 1910.

Cher monsieur GUBLER,

Ci-joint une photographie qui intéressera, je l'espère, les lecteurs du « Bulletin », c'est le *Rucher du Grütli*. Nous autres Suisses romands ne pouvons hélas pas facilement nous transporter au sein de la Suisse primitive, aussi l'occasion s'en étant offerte et quoique ce fût bien un peu tôt dans la saison, je m'y suis rendu le jour de Pâques avec un de mes amis et mon fils. Plus réchauffés par le souffle patriotique que par celui qui régnait ce matin là sur le lac



Rucher du Grütli.

des Quatre-Cantons, nous traversons en bateau à rames de Brunnen au Grütli. Le berceau de nos libertés est situé dans un endroit ravissant et fort abrité. La prairie et le sous bois sont couverts des premières fleurs du printemps où les primevères aux grandes corolles forment un véritable tapis jaune. Après quelques minutes de montée, nous arrivons au chalet près duquel se trouve le rucher ci-dessus. Un joyeux bourdonnement parvient à mon oreille, celui des abeilles de vingt-deux ruches peut être, réunies sous un même toit et qui contribuent chacune selon toutes ses forces au bien être général.

Et ma pensée volant aussi de ce rucher à notre cher pays, la dernière strophe du chant du Grütli me revient tout naturellement à la mémoire :

Drum Grütli sei freundlich gegrüset,
Dein Name wird nimmer vergehn,
So lange der Rhein uns noch fließet,
So lange die Alpen bestehn.

Pierre ODIER.

Céligny, 30 mai 1910.

J'ai constaté avec chagrin que les colonies en très bon état après un excellent hivernage semblaient en fort bonnes dispositions à la fin d'avril. Mais elles ont bien souffert de cette période très froide et maussade du 29 avril au 12 mai, car ce n'est qu'après cette date que le thermomètre s'est relevé. Pendant ce laps de temps, des milliers d'abeilles se sont perdues en sortant pendant les éclaircies suivies de brusques coups de vent froid ou de baisse de température. Sur la route au-dessous du rucher — où donc on pouvait les voir — j'ai pu compter au mètre carré nombre de nos pauvres bestioles, ne pouvant plus se relever et irrémédiablement perdues ; c'était navrant !

Il en est résulté, malgré d'abondantes provisions, un dépeuplement considérable des colonies, qui se sont resserrées, abandonnant même parfois le couvain des bords, et un arrêt presque complet de la ponte des reines, à tel point qu'il n'y avait pour ainsi dire plus que du couvain operculé ou des œufs pondus, le jour où la température s'est enfin réchauffée, c'est-à-dire le 13 mai, dès dix heures du matin.

Or, dans la partie inférieure de la plaine, les foins ont souffert, sont « clairs », ont peu de fleurs — sauf aux endroits où l'on a semé de l'engrais — et... l'on commence à faucher ! Conséquences : beaucoup de colonies ne seront pas prêtes pour la récolte dans bien des localités. Cet inconvénient ne se fera par contre pas ou presque pas

sentir plus au nord ou dans les régions moins avancées, au pied de la montagne ou dans la montagne. La récolte y sera peut-être bonne, voire même abondante, si le temps reste favorable.

Tout cela n'aidera pas à résoudre la question du « prix des miels » et celle de « l'entente générale » sur les prix des produits de nos ruchers. L'article intitulé *Aux apiculteurs romands* et signé de « deux apiculteurs » dans le numéro d'avril du *Bulletin* est très juste et vécu. Il y a des régions qui ont beaucoup souffert de l'été déplorable de 1909 et où la première récolte a été absolument nulle, le prix de 1 fr. 60 le kilo, fixé par la Fédération vaudoise était par conséquent trop bas pour elles. Pour que la solidarité qu'on invoque souvent ne soit pas un vain mot, il faut que les apiculteurs favorisés d'une bonne récolte songent — en fixant des prix qu'ils entendent rendre officiels et devant servir par conséquent de base à des transactions commerciales — à ceux de leurs collègues qui ne le sont pas ou moins qu'eux.

Il est en effet plus facile à ceux qui ont eu une abondante récolte, ou encore à ceux qui s'occupent de leurs abeilles à temps dit « perdu » et peuvent considérer, s'ils le veulent, toute la production de leurs ruches comme un bénéfice net, de fixer un prix bas et d'envisager certains côtés philanthropiques en effet très intéressants de l'apiculture. Mais que cela ne leur fasse pas oublier les collègues qui se trouvent en face de leurs bidons vides ou à peu près, de frais ou de colonies à nourrir!

P. O.

Alger, 2 juin 1910.

Monsieur le Rédacteur,

Un apiculteur, M. F., a publié dans l'*Apiculteur* les résultats qu'il obtient : 50 kilos en moyenne par ruche.

Ici, dans le département d'Alger, nous sommes beaucoup plus modestes. Un apiculteur (cependant très entendu) qui soignait le rucher d'un de vos compatriotes que vous devez connaître, M. B., n'obtient guère qu'une moyenne de 12 kilos par ruche.

Dans notre rucher expérimental, nous n'avons même pas cela. Il faut, bien entendu, compter sur la moyenne, car il n'est pas rare d'avoir, à côté d'une ruche qui n'a rien donné ou à peu près, une ruche qui produit 30, 40 et 50 kg.

A. B.

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE D'ECONE
PRÈS RIDDES (VALAIS)

Ecône, le 13 avril 1910.

Monsieur GUBLER, à Belmont (Boudry), Neuchâtel.

RAPPORT DU PRINTEMPS 1910.

Monsieur le Président,

Comme je vous l'ai dit dans mon dernier rapport, toutes les ruches qui ont produit du miel dans la hausse l'année passée ont été hivernées avec la hausse, ainsi que quelques ruches à Sierre et à Anniviers, altitude de 1200 mètres environ. Toutes ont très bien hiverné et je puis dire que grâce à cette condition notre rucher a très bien passé l'hiver à l'exception de deux ruches que j'ai achetées d'occasion l'an passé et de race commune, qui ont eu la diarrhée et que j'ai dû réunir en mars. Le grand avantage de la hausse se trouve dans la couche d'air que ses cadres vides contiennent et qui empêche la chaleur extérieure d'arriver jusqu'au *groupe* hivernal.

Les ruches hivernées dans le laboratoire ont encore mieux passé l'hiver que les autres ; celles-ci auraient pu passer encore un mois au moins dans la retraite sans en souffrir. Je me suis basé pour émettre cette appréciation sur le fait que ces abeilles n'ont pas taché la planchette d'entrée et je n'ai pas vu des abeilles gonflées à la première sortie, qui a eu lieu seulement à fin février. La ruche sur balance se trouve placée derrière le laboratoire, de manière que le soleil n'a pas pu l'atteindre de ses rayons : ainsi elle a passé l'hiver dans un parfait repos et la consommation n'a été que d'un kilo de septembre à la fin février. Pendant le mois de mars elle a diminué de 3 kg. Maintenant elle est belle et de race jaune d'or.

L'abeille d'or est la meilleure, sous tous les rapports, parmi celles que j'ai manipulées moi même ; elle est bien plus élégante, s'hivernent mieux, est moins pillarde, meilleure couveuse, tout aussi bonne butineuse. La reine est beaucoup plus jaune que les ouvrières, cela fait qu'on la voit du premier coup d'œil, ceci est extrêmement important pour le renouvellement des reines. J'invite les amis qui seraient tentés de la condamner à faire la visite de mon rucher et d'en tirer une conclusion.

Avec parfaite considération,

Jean MASSY.

ATTENTION !

Pour l'exposition de Bruxelles on fait la même expérience que pour les dernières expositions universelles : à côté et indépendamment de l'exposition officielle, une entreprise privée est à l'œuvre ; elle porte le nom de « Exposition industrielle, commerciale et agricole. » Il n'y a pas de doute que cette entreprise ne veuille créer la confusion entre son œuvre et l'exposition officielle. Pour plus de détails s'adresser à l'office central suisse pour les expositions, Zurich, Métropole.

(Communiqué.)

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Mort de M. Georges Lehzen.

On a enseveli, le 8 juin dernier, M. Georges Lehzen, ancien recteur de l'école supérieure de Hanovre et apiculteur bien connu, non seulement en Allemagne, mais dans tout le monde apicole. Le défunt était président honoraire de la Fédération des apiculteurs allemands et membre honoraire de la Société d'entomologie de Paris. Il avait pris en 1873 la rédaction du *Bienenwirtschftliches Zentralblatt*, journal qui sous sa direction a vu le nombre de ses abonnés passer de 500 à 11,000.

La mort de M. Georges Lehzen est une grande perte pour l'apiculture allemande.

Appel en faveur de l'exposition de Lausanne.

M. J. Colliard, président de la Société fribourgeoise d'apiculture, adresse aux journaux de son canton un chaleureux appel pour engager les apiculteurs à participer nombreux à l'exposition de Lausanne, afin de montrer au grand public ce que le canton de Fribourg a réalisé dans le domaine de l'apiculture.

Un enfant est piqué par vingt abeilles et n'enfle pas.

A Wellendingen, dans la Forêt-Noire, un enfant de deux ans s'introduisit dans le jardin d'un voisin et s'amusa à chicaner les abeilles. Lorsqu'on accourut à ses cris, il avait déjà reçu une vingtaine de piqûres. On l'enveloppa de linges mouillés et on lui fit boire du lait, ce qui provoqua de violents vomissements. Au grand étonnement de chacun, il ne se produisit aucune enflure, et l'enfant était sur pied le lendemain sans se ressentir en aucune façon de son aventure, alors qu'on avait craint pour sa vie.

Une exposition à Thonon.

A l'occasion de la venue à Thonon du président Fallières, la Société d'agriculture du Chablais organise une exposition rétrospective des produits de la région. Les salles du rez de-chaussée du collège seront mises à la disposition des organisateurs pour recevoir les produits agricoles, piscicoles et apicoles.

Deux nouvelles sociétés cantonales d'apiculture.

Les comités de dix sociétés locales du canton de Glaris ont décidé de se fédérer en société cantonale.

De même les délégués de toutes les parties des Grisons ont également décidé de former une fédération en vue de l'application de l'arrêté fédéral concernant la loque.

Inspecteurs de la loque.

Bâle et Argovie ont désigné chacun un fonctionnaire chargé d'appliquer l'arrêté fédéral concernant la loque.

La loi vaudoise sur la loque.

Le Grand Conseil du canton de Vaud vient d'adopter une loi réglant l'application de l'arrêté fédéral sur la loque des abeilles. Conformément à cette loi, il sera procédé en janvier de chaque année à un recensement des ruches dans le canton. Les propriétaires de ruches malades seront tenus d'en faire la déclaration à l'autorité, qui prendra les mesures nécessaires pour faire traiter, et, le cas échéant, détruire les colonies atteintes. Dans ce dernier cas, les propriétaires seront indemnisés. Les frais résultant du traitement et de la destruction des ruches seront supportés par tous les apiculteurs, proportionnellement au nombre de ruches en leur possession en janvier.

Une disposition particulière prévoit que les ruches atteintes au moment de l'entrée en vigueur de la loi seront détruites aux frais de leurs propriétaires.

Noires et jaunes.

M. Macdonald, un apiculteur écossais, compare dans les *Gleanings* les abeilles noires aux italiennes et arrive à la conclusion que toutes les qualités de ces dernières appartiennent également aux autres. Il constate de plus que les abeilles noires sont supérieures aux italiennes sous plus d'un rapport; elles sont moins portées à l'essaimage, elles n'élèvent pas intempestivement du couvain, elles sont plus prudentes et vivent plus longtemps. On voit que M. Macdonald est absolument d'accord avec nos amis de la Suisse allemande.

J. M.

Résultat des pesées de nos ruches sur balance du 1^{er} octobre 1909 au 31 mai 1910.

	Altitude mètres	Diminution du 1 ^{er} oct. 1909-31 mars 1910 Grammes	Diminution en avril Grammes	Résultat en mai Grammes	Journée la plus forte Grammes	Date
Bramois (Valais)	501	6500	2700	11300	3000	31 mai
Econe »	515	4000		8700	3000	31 »
Monthey »	401	6350	+ 950	4200	1700	31 »
St-Luc »	1600	—	—	—	—	—
Bulle (Fribourg)	888	—	—	8100	2100	20 »
Dompierre »	475	5900	250	* 4700	1300	16-17 »
Massonens »	840	8400	3150	13550	2800	20 »
La Sonnaz »	570	—	—	10150	2100	14 »
Pregny (Genève)	453	6700	2600	6150	1300	19 »
Bournens (Vaud)	568	6200	400	5300	600	14 »
Correvon »	753	10900	3600	1400	1000	17 »
Novalles »	573	6450	3000	200	1000	31 »
Panex s/Ollon »	928	12800	2500	— 4200	300	29 »
La Patrouille s/Lutry »	778	—	—	—	—	—
Préverenges »	410	10500	1000	4800	2600	31 »
Vuibroye »	760	10000	2000	10200	2300	15 »
Belmont (Neuchâtel)	491	10100	4900	— 1400	600	31 »
Buttes »	700	8900	3750	— 1650	150	21 »
Coffrane »	800	8400	2500	1200	800	15 »
Couvet »	750	4400	1900	— 1700	200	24 »
Côte aux fées »	1040	8400	1800	—	—	—
St-Aubin »	458	6950	4400	— 5500	200	31 »
Cormoret (Jura-B.)	711	—	—	— 150	200	22 »
Courfaivre »	474	—	a). 2550	— 1600	350	13 »
		—	b). 2350	— 1700	150	22 »

* Un essaim le 20 mai.

STATISTIQUE DES MIELS SUISSES

Le premier rapport de la Société suisse des chimistes analystes sur les miels de l'année 1909 vient de paraître en une brochure de 19 pages chez M. Sauerländer et Cie, à Aarau. Cette entreprise résultait d'une entente entre la Société des apiculteurs suisses (V. S. B.) et la Société suisse des chimistes analystes (S. V. à Ch.) survenue après qu'il eut été reconnu de part et d'autre combien une étude plus approfondie des caractères chimiques de nos miels suisses serait une œuvre utile et désirable.

Deux cent quatre-vingt-quatre échantillons, provenant de diverses régions apicoles de la Suisse, (septante-six de la Suisse romande) ont été analysés et le résultat en est consigné dans cette brochure qui est d'un grand intérêt, surtout pour les apiculteurs. Sous forme de tableaux, les résultats de la statistique mentionnent l'origine, l'espèce, la couleur, la composition chimique et les propriétés optiques des miels examinés.

U. GUBLER.

NOUVELLES DES RUCHERS

M. l'abbé J. Colliard, curé, Dompierre (Fribourg), 31 mai. — Les trente-quatre colonies de mon rucher ont magnifiquement hiverné. La consommation a été forte dans trois ruches seulement. Aucune n'est orpheline. La ponte a été considérable pendant quelques beaux jours de mars; elle a dû commencer dans certaines ruches dès la belle sortie du 23 décembre. Le froid est revenu en avril, la ponte a diminué. Depuis quelques jours il fait froid; les jours de récolte sont rares, la floraison est magnifique, mais presque en pure perte; les abeilles persistent à sortir malgré la bise ou la pluie, et combien meurent en route!

M. J. Comtat, Pregny, 31 mai. — Nous voici à la veille des fenaisons et les hausses sont encore bien maigres; les fortes colonies seules ont du miel dans deux ou trois cadres, mais si peu qu'il suffirait de quelques mauvaises journées pour le faire disparaître. Encore une année qui va faire plaisir aux marchands de mielline.

M. Borgeaud, Bournens. — Triste commencement de mois; la dent-de-lion est en pleine floraison; au premier rayon de soleil grand départ, mais quantité d'abeilles restent surprises par le froid et périssent dans les fleurs. C'est navrant!

M. Dulex, Panex s/Ollon. — Les ruches ne sont pas développées pour la saison; on signale cependant quelques essaims par-ci par-là; mais il n'y a pas de miel! A quand la récolte? Les arbres fruitiers sont magnifiques en fleurs, mais la bise, le fœhn sèchent tout; il n'y a pas de nectar et les abeilles qui sortent sont perdues pour la plupart; on peut les ramasser autour des ruches chargées de pollen et celles qui ont perdu la vie en campagne ne se comptent plus.

M. H. Gay, Bramois. — L'hivernage s'est passé dans de bonnes conditions pour les ruches hivernées en plein air ; celles qui étaient enfermées ont souffert de l'humidité. Le mois de mars a été assez bon et les colonies s'étaient développées normalement ; mais le mois d'avril, froid et venteux sur toute la ligne, a arrêté la ponte et causé la perte de beaucoup de butineuses surprises par la bise. Mai a été passable et si une pluie bienfaisante voulait se mettre de la partie on pourrait espérer une récolte satisfaisante.

La floraison des arbres fruitiers a été on ne peut plus belle, mais les abeilles n'ont pu en profiter à cause du mauvais temps.

M. D. Stahlé, Coffrane. — Pas d'essaims jusqu'à présent. Les abeilles ont profité des dents-de-lion à partir du 9 mai ainsi que des groseillers ; des arbres fruitiers à partir du 18, des érables à partir du 24 et tout à la fin de l'esparcette qui commençait.

Le 14 et le 15, il y a eu pendant la nuit des orages qui ont fait beaucoup de bien à la campagne.

M. J. Mahon, Courfaivre. — La grande miellée a commencé avec le mois de juin et jusqu'à aujourd'hui elle n'est pas bien riche. La moitié des ruches ne sont pas encore bien fortes en populations et quelques essaims sont déjà sortis.

M. l'abbé Colliard, Dompierre. — J'ai des ruches très fortes qui ont fait de bonnes récoltes ces derniers jours.

M. Descoullayes, Préverenges. — Les populations semblaient demeurer stationnaires au lieu de se développer au commencement de mai ; beaucoup d'abeilles sortaient quand le soleil se montrait et elles tombaient engourdies par le froid, le sol en était jonché. Le 8, quatre ruches expulsaient des larves de mâles, la neige descendait jusqu'à 600 mètres.

Juin commence sous de meilleurs auspices ; hier, 1^{er} juin, l'augmentation était de 3 kil. ; aujourd'hui, 2 juin, 2 kil. 700 gr., essentiellement sur l'esparcette.

M. C. Béguin, Neuchâtel. — Que vous dire de notre printemps ? Chaque année à pareille époque la bise froide saisit nos butineuses à leur sortie ; celles-ci, prises par le froid, ne se relèvent plus et les colonies voient leurs populations diminuer. Le mois de mai a été fatal à nos ruches, beaucoup de colonies ont perdu presque toutes leurs butineuses ; les jeunes abeilles se trouvant seules sont sorties à leur tour et les ruches sont restées riches en vivres, mais sans populations. D'autres colonies ont conservé un nombre si petit d'abeilles que la ruche aura bien de la peine à se refaire pour la fin de la saison. Tel est le bilan de mai. Que de trésors sucrés perdus et de fleurs restées vierges faute d'abeilles !

M. A. Pahud, Correvoon, 5 juin. — Le résultat de mai est tout à fait mauvais, il y avait beaucoup de fleurs, mais elles n'ont pas donné de miel. Je crois qu'elles avaient trop souffert des gelées et du froid de la première quinzaine du mois. Je n'ai pas eu d'essaim, mais le 19 mai étant occupé à labourer un champ non loin du village, un essaim en fuite passa près de moi. Je l'ai salué au passage, et lui ai souhaité un bon voyage.

L'esparcette commence à fleurir et si le temps se maintient au beau, nous aurons peut-être quelques bonnes journées ces temps prochains.